

octobre 2018

Ensemble

ça s'éclaircit...



l'ensemble des syndicats a été reçu par la Haute Autorité Municipale !

enfin !

Le 24 octobre 2018, la Haute Administration Municipale (DGS, DGAS, DGARH) a reçu l'ensemble des syndicats comme nous l'avions demandé lors du Comité Technique du 27 septembre 2018, pour annoncer diverses mesures en lien avec nos revendications.

✓ **A noter :**

Le syndicat majoritaire n'a pas souhaité participer à cette réunion générale et a été reçu séparément avant les autres syndicats, histoire de bénéficier de la primeur des informations et de pouvoir les annoncer en avant première.

Concernant la réforme sur le temps de travail :

- La plage variable du matin est **avancée à 7h 30** ;
- Le **CET**, comme nous l'avions déjà annoncé, sera **monétisé** : il reste à en déterminer les modalités (le montant qui vient de changer au niveau national)
- Les montants sont fixes (nombre de jours et date d'application)
- Le **CET** sera ouvert aux **agents de l'éducation** ainsi qu'à tous ceux qui sont **éligibles à l'IHTS** (indemnité horaire pour travail supplémentaire) ; pourront également y être intégrés les **repos compensateurs** et les **congés annuels** non pris pour maladie.
- Le régime indemnitaire des **chauffeurs** est fixé à :
 - 5800 €** pour les adjoints techniques
 - 6480 €** pour les agents de maîtrise
 - 7800 €** pour le responsable
- Le régime indemnitaire des **secrétaires d'élus** va s'appliquer avec effet au **1^{er} juillet 2018**, l'administration s'est engagée à ce qu'elles ne perdent aucun pouvoir d'achat

par rapport aux sommes perçues les années précédentes et avec **réajustement éventuel en 2019**.

- Concernant les **agents logés des stades et gymnases**, une étude sur leur temps de travail et leurs conditions d'exercice est lancée.
- **Titres restaurant** : la suppression des titres restaurant pour les cycles à 20 minutes de pause va faire l'objet d'une étude par typologie d'agents ; la perte du pouvoir d'achat liée à la **suppression du titre restaurant** devrait être **compensée par une prime** ; une étude est lancée à ce sujet.
- **Titres restaurant de l'éducation** : **34** pour les agents qui travaillent un mercredi sur 2 et pour le grand nettoyage, **20** pour les agents qui travaillent tous les mercredis.
- L'**indemnité pour le travail des jours fériés** sera étendue à l'ensemble des **agents du patrimoine** et non plus seulement aux agents des musées.

Autres mesures non liées au temps de travail

- La **prime des TAP** est remplacée par une nouvelle prime étendue aux **agents des crèches** en fonction des sujétions particulières
- Le **CET**, comme nous l'avons déjà annoncé, sera **monétisé** : il reste à en déterminer les modalités (le montant qui vient de changer au niveau national)
- **RIFSEEP** pas avant le 2^{ème} semestre 2019
- changement de filière pour les agents du **SAMU SOCIAL** qui peuvent y prétendre : intégration dans la filière technique (à l'exception de ceux qui avaient été reclassés pour aptitude médicale). Pour ces derniers, il appartient au chef de service de faire des propositions au cas par cas en matière de régime indemnitaire.
- Prime des **conseillers funéraires** passe de **5000 € à 7000 €**
- **NBI accueil quartier sensible** politique de la ville : étude lancée pour les agents des piscines

Certaines de ces annonces répondent à des demandes que nous avons formulées depuis des mois auprès de l'administration et démontrent que la persévérance finit par payer !!

Mais nous persistons désormais pour les revendications suivantes

- Un travail de construction collectif en amont avec la DGARH sur le règlement du temps de travail avant toute présentation au CT
- La plage variable de l'après-midi à fixer à partir de 16h
- La possibilité de cumuler les crédits d'heures pour les transformer en 1/2 journées ou journées (à prendre selon les mêmes modalités qu'un CA ou RTT)
- La récupération des crédits d'heures pour les cadres et encadrants également ou une compensation financière dans le cadre du CIA
- Les aménagements d'horaires à titre exceptionnel au-delà des principes de variabilité
- La possibilité d'effectuer le cycle standard choisi sur 5 jours ou 4,5 jours ou 4 jours à l'instar de la Région ou du Conseil Départemental...
- La possibilité du temps partiel annualisé
- L'étude sur la mise en place du télétravail
- L'augmentation de la participation de la Ville à la couverture santé (part mutuelle) complétée d'une offre de Prévoyance
- La revalorisation du régime indemnitaire (augmentation de l'IFSE et ouverture du CIA dès 2019)
- Le Passage de 18 à 19 titres restaurant par mois eu égard à l'augmentation du nombre d'heures annuelles et à la suppression de jours de congés «historiques».

Le 6 décembre 2018

**donnez nous les moyens de poursuivre ce travail !
Votez et faites voter CFTC / CFE CGC**